



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA MMQ DÉCERNE TROIS PRIX EN GESTION DE RISQUES

Québec, le 29 septembre 2011 – La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a couronné les lauréats de sa 6^e édition des prix *Mérite MMQ en gestion de risques* en marge des Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui se tiennent du 29 septembre au 1^{er} octobre à Québec. Les gagnants sont la **Municipalité de Saint-Jude**, la **MRC de La Mitis** et la **Municipalité de Lac-aux-Sables**, toutes trois membres sociétaires de la MMQ.

Les prix *Mérite MMQ en gestion de risques* visent à reconnaître publiquement les mesures mises en place par le milieu municipal afin de prévenir des sinistres coûteux et ainsi empêcher l'escalade des primes d'assurance de dommages des municipalités. Les lauréats reçoivent un prix en argent qu'ils doivent consacrer au perfectionnement de leur personnel ou à l'achat d'équipement lié à leurs projets de prévention.

1^{er} prix (10 000 \$) : La Municipalité de Saint-Jude

Le premier prix a été décerné à la **Municipalité de Saint-Jude** (1 190 habitants) pour son programme d'inspection des bâtiments municipaux. Désirant prévenir les risques en assurance de la responsabilité civile et protéger son patrimoine bâti, la Municipalité a mis au point une fiche d'inspection qui permet de passer en revue divers éléments assurant la sécurité des personnes et de biens. Selon le cas, les travaux correctifs sont apportés sur-le-champ ou exécutés par du personnel spécialisé. Cette procédure simple permet à la Municipalité d'être proactive dans la gestion des risques d'accident et de protéger ses bâtiments contre le feu et le vol.

2^e prix (5 000 \$) : La MRC de La Mitis

Le deuxième prix est allé à la **MRC de La Mitis** (pop. 19 302) pour ses efforts visant à améliorer sa connaissance des risques graves et l'efficacité de ses interventions en matière de sécurité civile et incendie. La MRC a embauché un coordonnateur dont le rôle consiste à développer des mesures de prévention pour réduire les risques lors d'inondations et de grandes marées et à orchestrer l'ensemble des interventions en sécurité civile et incendie. Fondée sur la mise en commun et l'optimisation des ressources, cette initiative permet aux services incendie des 16 municipalités de la MRC d'amoinrir l'impact des sinistres et d'accroître la protection des personnes, des biens et des infrastructures.

...2

3^e prix (2 500 \$) : La Municipalité de Lac-aux-Sables

La **Municipalité de Lac-aux-Sables** (1 329 habitants) a remporté le troisième prix pour son programme *Lac-aux-Sables : municipalité informée et sécuritaire*. Distribution de guides de préparation aux urgences, acquisition d'équipement lourd et adoption de nouveaux règlements sont les trois piliers sur lesquels repose ce programme multivolet, qui vise la réduction des risques en matière de sécurité civile et incendie, l'amélioration de l'entretien des infrastructures et la protection de l'eau potable.

Agir en amont des sinistres

« Pour une municipalité, la promotion d'un programme de gestion de risques constitue une occasion en or de démontrer sa capacité "d'agir en amont" et de faire valoir l'importance qu'elle accorde au bien-être et à la sécurité des personnes », souligne M. Gérard Marinovich, président et chef de la direction de la MMQ, préfet de la MRC de Memphrémagog et maire d'Eastman. « Il n'est pas illusoire de penser que la vingtaine d'administrations municipales que nous avons récompensées depuis six ans ont accru leur réputation auprès de leurs citoyens. Un contribuable davantage au fait des mesures que prend sa municipalité pour assurer sa sécurité est moins enclin à tenter des actions contre elle. »

Amélioration de la sécurité civile, optimisation des interventions incendie, gestion des risques liés à l'eau potable ne sont que quelques-uns des domaines auxquels appartiennent les diverses réalisations présentées dans le cadre du **Mérite MMQ en gestion de risques**. La pertinence des actions entreprises, leur degré de transférabilité et les résultats obtenus sont les critères servant à la sélection des gagnants.

La MMQ a été créée en 2003 en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Elle est la propriété des 964 municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et des régies intermunicipales qui en sont membres sociétaires. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme et de stabiliser leurs primes par le biais de la gestion des risques.

– 30 –

Pour information : Louise Desjardins
Directrice, Communication et relations publiques
La Mutuelle des municipalités du Québec
Tél. : 1 866 662-0661